

Santé prévoyance : l'équilibre enfin atteint en 2024



Juillet 2025 – UES OBS

À mi-parcours de l'année, lors de la commission de suivi des régimes obligatoires santé et prévoyance, les élus CFE-CGC se félicitent d'un net redressement de l'équilibre financier des comptes.

Rappel de la situation antérieure

Concernant la Mutuelle Santé, depuis quelques années, l'équilibre financier était mis à mal, malgré les efforts déjà consentis. Pour rappel :

- ✓ **2021** : Un ratio de sinistralité de 119,5 % : pour 100 € cotisés, nous dépensions 119,5 €
- ✓ **2022** : Un ratio de sinistralité de 124 % : pour 100 € cotisés, nous dépensions 124 €
- ✓ **2023** : un ratio de sinistralité de 109,3 % : pour 100 € cotisés, nous dépensions 109,3 €.

Sur la prévoyance, le constat était le même, de 2018 à 2022 le ratio de sinistralité était en moyenne de 119 %.

L'assureur ne pouvant pas laisser cette situation perdurer a imposé à la Direction et aux Organisations Syndicales de négocier les changements de garanties et/ou de cotisations sous peine de décider unilatéralement et arbitrairement des baisses de garanties.

Le choix avait été fait, de rééquilibrer le régime, de supprimer la garantie optique de la surcomplémentaire où le ratio excédait les 150% en 2023, et de majorer les cotisations.

La CFE-CGC a su prendre ses responsabilités pour choisir le moindre mal

En 2024, le ratio de sinistralité pour la partie Mutuelle santé est passé à 93,3 %. L'ensemble des efforts consentis ont permis de retrouver un solde positif en année 2024.

Ces résultats permettent d'aborder l'année 2025 sereinement sans hausse de cotisation prévue.

La prudence reste de mise

Néanmoins, une attention particulière est à apporter sur la gestion de la mutuelle, les projections pour 2025-2026 confirment des tensions techniques à moyen terme. Ces projections annoncent d'ores et déjà :

- ✓ Un ratio projeté pour 2025 à **96,4%**, pour 2026 à **99,7%** ;
- ✓ Une hausse attendue des prestations de **+5%** par an, sous l'effet de l'évolution des pratiques de soins et du vieillissement ;
- ✓ Une **indexation de +10,96 %** sur les cotisations pourrait être nécessaire en 2026 afin de maintenir son équilibre.

Une forte utilisation des conjoints non à charge est constatée, celle-ci est liée au recours prioritaire à notre mutuelle d'entreprise. Une action de sensibilisation des salariés a été envoyée par newsletter. Sans effet notable, une autre action pourrait être mise en place : la désamélisation*.

Toutefois, du point de vue de la direction, afin de s'assurer la pérennité des régimes, il sera nécessaire d'adopter une gestion prévisionnelle rigoureuse. **Le ton est donné !**

Votre avis compte

N'hésitez pas à nous faire part de vos opinions, ressentis, idées, préférences et priorités. Nous porterons vos retours et les intégrerons à nos réflexions.

Le régime mutuelle prévoyance doit être équilibré

**Désamélisation : terme technique, souvent utilisé dans les services RH, de mutuelle ou de gestion de prestations santé. Il désigne le fait de retirer un ayant droit (ici, le conjoint) de la télétransmission automatique entre la Sécurité sociale et la mutuelle du titulaire principal*

